Nicolas Bollé Audit
Commissaire aux comptes

1 bis allée des plantes
95000 CERGY

Commissaire aux comptes inscrit auprès
de la Compagnie Régionale de Versailles

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Allée Charles 5
94300 VINCENNES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES
ALLEE CHARLES 5
94300 VINCENNES

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7, 1er alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appelle pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion du Gérant est incomplet, le tableau d'état des échéances des créances et des dettes est manquant.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du Commissaire au comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et approprié s pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
  Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cergy
Le 13/11/2020

NICOLAS BOLLE AUDIT



NICOLAS BOLLE
Commissaire aux comptes

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES
ALLEE CHARLES 5
94300 VINCENNES

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

- Conventions conclues entre le Syndicat et Monsieur Jacques TREHERNE, président :

Le Syndicat des Eaux de Sources a constaté en charges, pour l'année 2019, une somme de 22 800 € hors taxes au titre des prestations de conseils réalisés par Monsieur Jacques TREHERNE.

Fait à Cergy
Le 13/11/2020

NICOLAS BOLLE AUDIT



NICOLAS BOLLE
Commissaire aux comptes

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

ALLEE CHARLES V

94300 VINCENNES

COMPTES ANNUELS AU :
31 décembre 2019

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

COMPTES ANNUELS

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

BILAN ACTIF

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/19 Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	% de l'actif	Situation au 31/12/18	% de l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						1
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	21 807	19 990	1 817		3 030	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				2		2
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 680		7 680		7 680	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**29 487**	**19 990**	**9 497**	**2**	**10 711**	**3**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				2		5
Créances Clients et Cptes rattachés (3)					12 000	
Autres créances (3)	9 334		9 334		7 293	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	372 005		372 005	95	383 460	92
Charges constatées d'avance (3)	2 093		2 093	1	2 650	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**383 431**		**383 431**	**98**	**405 403**	**97**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**412 919**	**19 990**	**392 929**	**100**	**416 114**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

- COMPTES ANNUELS -

BILAN PASSIF

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	% du passif	Situation au 31/12/18	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 96 294)	96 294	25	90 848	22
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 799	2	5 446	1
SITUATION NETTE	104 093	26	96 294	23
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**104 093**	**26**	**96 294**	**23**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	26 772	7	60 009	14
Dettes fiscales et sociales	22 328	6	20 075	5
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	239 737	61	239 737	58
TOTAL DETTES	**288 836**	**74**	**319 820**	**77**
Écarts de conversion passif				
Ajustement de N à la durée de N-1				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**392 929**	**100**	**416 114**	**100**

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an — *288 836* — *319 820*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

- COMPTES ANNUELS -

COMPTE DE RÉSULTAT

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Sit. Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	256 382	100	253 205	100	3 177	1
Montant net du chiffre d'affaires	**256 382**	**100**	**253 205**	**100**	**3 177**	**1**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**256 382**	**100**	**253 205**	**100**	**3 177**	**1**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	150 994	59	142 987	56	8 008	6
Impôts, taxes et versements assimilés	2 827	1	3 234	1	-408	-13
Salaires et traitements	69 151	27	64 904	26	4 247	7
Charges sociales	34 141	13	32 776	13	1 365	4
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	2 212	1	2 445	1	-232	-9
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	21				20	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**259 347**	**101**	**246 347**	**97**	**13 000**	**5**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-2 965**	**-1**	**6 858**	**3**	**-9 823**	**-143**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

- COMPTES ANNUELS -

COMPTE DE RÉSULTAT

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Sit. Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	719		707		13	2
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**719**		**707**		**13**	**2**
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	**719**		**707**		**13**	**2**
RÉSULTAT COURANT avant impôts	**-2 246**	**-1**	**7 564**	**3**	**-9 810**	**-130**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	11 421	4			11 421	
Sur opérations en capital			1		-1	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**11 421**	**4**	**1**		**11 420**	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			2		-2	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			**2**		**-2**	**-100**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**11 421**	**4**	**-1**		**11 421**	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	1 376	1	2 118	1	-742	-35
TOTAL DES PRODUITS	**268 522**	**105**	**253 912**	**100**	**14 610**	**6**
TOTAL DES CHARGES	**260 723**	**102**	**248 466**	**98**	**12 256**	**5**
Bénéfice ou Perte	**7 799**	**3**	**5 446**	**2**	**2 353**	**43**

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 392 928,85 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 7 798,94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/04/2020.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les appels de cotisations exceptionnelles au cours de l'année 2016 et 2017 au titre des fonds dédiés ont été comptabilisés en produits constatés d'avance, en attendant d'être utilisés pour financer les opérations auxquelles ils se destinent.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Ce poste est constitué de logiciels.

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau 3 et 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Il s'agit de dépôts de garantie versés pour un montant de 7 680 euros.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

- COMPTES ANNUELS -

ANNEXE

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	808		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	3 371		
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	22 991		999
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	26 362		999
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		7 680		
		TOTAL	7 680		
		TOTAL GENERAL	34 851		999

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		808		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			3 371	
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier		5 554	18 436	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		5 554	21 807	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				7 680	
		TOTAL			7 680	
		TOTAL GENERAL		6 362	29 487	

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

- COMPTES ANNUELS -

ANNEXE

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	808		808	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	3 371			3 371
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	19 961	2 212	5 554	16 619
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	23 332	2 212	5 554	19 990
	TOTAL GENERAL	**24 140**	**2 212**	**6 362**	**19 990**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		7 680		7 680
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	9 334	9 334	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance		2 093	2 093	
	TOTAUX		**19 107**	**11 427**	**7 680**
Renvois (1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 093
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**2 093**

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

ANNEXE

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		26 772	26 772		
Personnel & comptes rattachés		7 280	7 280		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		9 805	9 805		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	1 376	1 376		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	3 867	3 867		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		239 737	239 737		
TOTAUX		**288 836**	**288 836**		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Cotisations exceptionnelles 2016 et 2017 appelées pour les fonds dédiés à la dissolution et la liquidation du syndicat.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	239 737
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**239 737**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 702
Dettes fiscales et sociales	13 605
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**34 307**

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 19 070,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	2,00 %
Départ volontaire à	63 ans

Progression des salaires : 2 %

Taux charges sociales : 45 %

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

SYNDICAT DES EAUX DE SOURCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet NICOLAS BOLLE 95000 CERGY PONTOISE

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
HONORAIRES CAC	2 500	2 400
TOTAL	**2 500**	**2 400**

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351

ANNEXE

En Euro

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2018

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Reprise charges locatives		11 421
TOTAL		**11 421**

NICOLAS BOLLE AUDIT
Commissaire aux Comptes
1 bis Allée des Plantes
95000 CERGY
RCS PONTOISE B 508 379 351